



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 74 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'homme :
application des instruments relatifs aux droits
de l'homme**

Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution [72/163](#), l'Assemblée générale a encouragé les contributions au Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur les activités du Fonds.

2. Le Secrétariat a l'honneur de renvoyer l'Assemblée Générale au rapport du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/37/19](#)).

* [A/73/150](#).

